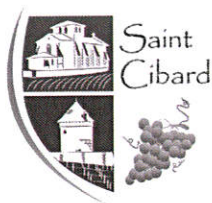


Mairie



33570

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****L'an deux mil vingt six****Le trente et un mars à dix-huit heures quarante-cinq minutes****Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 25/03/2026**Date d'affichage : 25/03/2026****Présents :** Mmes PIMBERT Marysette, CORTE Géraldine, JEAN Audrey, ABADE Karine, DESMOUCELLES DIEZ Delphine et Mrs AMOREAU Pascal, JEAN René, GARACH Henri, MORO Thierry, NOBLE Patrick et DUGRAND Patrick.**Absent(s) :****Excusé(s) :****Secrétaire de séance : M. René JEAN****En exercice : 11****Présents : 11****Votants : 11****Absent : 0****Excusé : 0**

N°19-2026

OBJET : Désignation des délégués (et représentants le cas échéant) de la commune au sein du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Saint-Cibard a transféré au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde les compétence(s) « Eclairage Public » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) » et « Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE) » tel qu'elles sont définies par les statuts du SDEEG.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité au sein des instances du SDEEG ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 7.1.2 des statuts du SDEEG,

Vu, l'article 7.1.1 des statuts du SDEEG instituant les commissions locales de l'énergie

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué(s) au sein du comité syndical

Considérant qu'il convient de désigner 2 représentants au sein de la Commission Locale de l'Energie de Saint-Philippe d'Aiguilhe du SDEEG.

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité de ses membres présents et représentés

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 033-213303860-20260331-19_2026-DE



Délégué au SDEEG

- M. Henry GARACH

Représentants à la Commission Locales de l'Energie de Saint Philippe d'Aiguilhe

- M. Henry GARACH
- M. Pascal AMOREAU

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire